

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur et Madame Philippe et Laurence PARMENTIER - BRION avenue des Vallées 6 à 1341 Céroux-Mousty.

Le terrain concerné est situé avenue des Vallées 6 à 1341 Céroux-Mousty, et cadastré 02 A 218 N 3.

Le projet consiste en : Construction d'une terrasse couverte en aménagement de jardin, à l'arrière de l'habitation, et s'écarte des prescriptions du Règlement communal d'urbanisme (aire 1/81) devenu Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **Volume secondaire en toiture plate d'une superficie > 20 m² (21.8 m)**
- **Profondeur volume secondaire > 6 m**

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 h00 à 11h30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 23/02/18 au 10/03/18

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/02/2018 au 10/03/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 15/02/18